

Communiqué de Presse

Par courrier en date du 25 avril 2018, l'association EnVie-Santé a demandé aux autorités administratives concernées l'abrogation de l'arrêté du 30 juin 2008 qui transpose en droit français le règlement 149/2008 relatif aux Limites Maximales de Résidus chlordécone.

Ce courrier a été adressé à la Ministre de la Santé, au Ministre de l'Economie et des Finances, au Ministre de l'Agriculture et à la Ministre des Outre-Mers.

Sans réponse de leur part dans le délai de deux mois dont ils disposaient, Me François LAFFORGUE a déposé en notre nom un recours devant le Tribunal Administratif de Paris le 29 juin 2018 notamment afin de contester le refus implicite des quatre ministères.

Deux semaines après le dépôt de notre recours, au nom de ces différentes autorités administratives, le Directeur Général de l'Alimentation a adressé à notre avocat le courrier ci-joint (daté du 16/07/2018) qui annonce qu'une suite favorable sera donnée à notre demande :

- L'arrêté du 30 juin 2008 sera abrogé « dans les meilleurs délais »
- Une demande de réévaluation et de révision des LMR viandes aurait d'ores et déjà été adressée par le gouvernement français à la Commission Européenne
- En outre, concernant les mêmes produits carnés, une demande de révision du dispositif de contrôle des résidus de chlordécone aurait également déjà été adressée par les autorités françaises à la Commission Européenne.

Cette attitude a priori favorable du gouvernement français qui semble vouloir éviter un affrontement en justice avec EnVie-Santé ne peut que nous réjouir. Cependant, nous devons rester vigilants jusqu'à la concrétisation de ces différentes annonces.

Le cas échéant, les économies Antillaises seraient à la veille d'une véritable révolution induite par la nécessité de mettre les modes de production de l'agriculture et de la pêche en conformité avec des LMR et des VTR (Valeurs Toxicologiques de Référence) à venir qui exprimeraient un principe de précaution le plus fort possible pour tous les consommateurs européens et antillais.

Par ailleurs, toujours dans le dossier du chlordécone, notez bien que nous entendons soumettre encore d'autres demandes à la justice.

Philippe VERDOL

Président de l'Association EnVie-Santé

à Pointe-à-Pitre le 21 juillet 2018